LE CLUB D'ÉCHECS DES 4 CANTONS
et
L'ÉCHIQUIER VILLENEUVOIS

organisent

LE RAPIDE DU PASSAGE D'AGEN
2e étape du Challenge des 4

Homologué n° 46807

Dimanche 23 décembre 2018

Centre Culturel Pierre Lapoujade,

Avenue de Verdun; **47520 Le Passage d'Agen**

ARTICLE 1 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE applicable à partir du 1er janvier 2018
- L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide » et la directive III 5 « Fin de partie au KO » s'appliquent. Le délai de forfait est de 10 minutes.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04).

ARTICLE 2 HORAIRES

- Accueil des participants:	9h 00
- Clôture des inscriptions:	9h 40
- Ronde 1:	10h 00 à 10h 40
- Ronde 2:	10h 50 à 11h 30
- Ronde 3:	11h 40 à 12h 20
- Ronde 4:	13h 30 à 14h 10
- Ronde 5:	14h 20 à 15h 00
- Ronde 6:	15h 10 à 15h 50
- Ronde 7:	16h 00 à 16h 40
- Remise des prix:	16h 50

ARTICLE 3 CADENCE

Chaque joueur dispose de 20 minutes pour toute la partie.

ARTICLE 4 DROITS D'INSCRIPTION

Séniors: 12 € JEUNES < 20 ans: 6 €

ARTICLE 5 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement les systèmes suivants dans l'ordre:

1 – Buchholz tronqué

2 – Performance

ARTICLE 6 PRIX

Les prix non cumulables correspondent à 90 % des inscriptions.

ARTICLE 7 ARBITRAGE

Arbitre principal: Pierre Lapeyre Arbitre Elite 1

ARTICLE 8 COMMISSION D'APPEL

La Commission d'appel sera constituée avant la première ronde par l'organisateur en fonction des personnalités présentes. Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit, s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la partie rédiger son dépôt de plainte et l'adresser aussitôt à la Commission.

ARTICLE 9 DIVERS

- Interdiction de fumer ou vapoter.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Une enquête pour forfait non justifiée sera effectuée.
- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement écrit et affiché dans la salle de jeu, deux avertissements écrits entraînent l'exclusion du tournoi et la transmission d'un dossier à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter la charte du joueur d'échecs et le présent règlement.

L'organisateur,
Stéphane Incardona

L'arbitre,
Pierre Lapeyre